



N/Réf.: 22/160 B-sd  
Objet: Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 11 février 2022

## CONVOCAATION

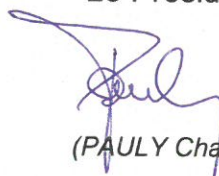
Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

**L-7731 Colmar-Berg, jeudi, le 3 mars 2022, à 10.00 heures,**  
**dans la grande salle du Centre Culturel de Colmar-Berg.**

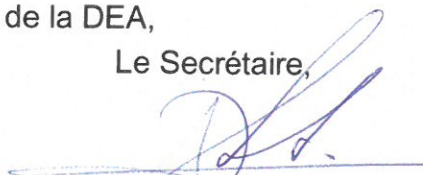
d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Président,

  
(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

  
(DRAUT Serge)



- La réunion aura lieu sous les conditions « **COVID Check** ».
- Un **déjeuner en commun** sera organisé au restaurant « Am Park » à Colmar-Berg. Veuillez informer le secrétariat de la DEA de **votre présence** jusqu'au 28 février 2022 au plus tard.



# ORDRE DU JOUR

de la séance du comité de la DEA du 3 mars 2022

## Séance à huis clos

- 1° Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions spécifiques [*fonction d'artisan*] pour le service d'exploitation.
- 2° Prolongation de la période de stage d'un fonctionnaire due à la crise COVID-19.

## Séance publique

- 3° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 11 novembre 2021.
- 4° Approbation d'un acte de vente.
- 5° Apport en capital de la DEA 2022 – information et explications.
- 6° Règlement de fourniture d'eau – ajustement de la capacité réservée.
- 7° Arrêt provisoire des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2019.
- 8° Projets :
  - a. 16406 – Tronçon Tadler-Ringel – vote du projet et du devis adapté ;
  - b. 23401 – Renouvellement de la chambre à vannes Grümmscheid-Noertrange – vote du projet et du devis, inscription au budget extraordinaire de la DEA et vote d'un crédit ;
- 9° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.

\*\*\*\*\*

Annexes: Les pièces à l'appui du point 1 et 3 de l'ordre du jour.

Le bilan et les rapports y relatif (7°) vous parviendront par courrier électronique.